



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 FEVRIER 2026

Nombre de membres du Conseil Communautaire :	48	Nombre de membres qui se trouvent en fonction :	48	Nombre de délégués : - présents : 34 - représentés : 6 TOTAL 40
--	----	---	----	--

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M- Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe - - -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLOBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DINSCHEIM/BR. :</i> - M. Laurent JUSCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire - M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTNER, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
Mme Marie-Reine FISCHER	ayant donné procuration à M. Laurent JUSCZAK
Mme Marie-Mad. IANTZEN	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
M. Jean-Michel WEBER	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
M. Marc DECKERT	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH
M. Fabien SCHMITT, Adjoint de DACHSTEIN

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG
--

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260205-DE-26-05-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES :
MODIFICATION DES TARIFS DE RECHARGE**

N° 26-05

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2017 dotant notamment la Communauté de Communes de la compétence relative à l'installation, la gestion et l'entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

VU sa délibération N° 17-103 du 12 octobre 2017 confirmant son projet de déploiement de 17 à 20 bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT qu'à ce jour la Communauté de Communes a déployé 26 bornes et que 3 bornes supplémentaires vont être installées prochainement ;

VU sa délibération N° 24-97 du 19 décembre 2024 fixant les tarifs de la recharge aux bornes de recharge pour véhicules électriques implantées par la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'adapter ces tarifs à la norme Open Charge Point Interface (OCPI) qui garantit qu'une borne soit accessible et compatible avec toutes les plateformes et opérateurs de mobilité du marché ;

CONSIDERANT qu'en l'occurrence, c'est la tarification au titre de l'occupation du parking lorsque le véhicule est chargé qui ne répond en l'occurrence pas à la norme OCPI ;

CONSIDERANT que pour instaurer une telle tarification, la norme OCPI requiert que le point de départ de la durée d'occupation à partir de laquelle la tarification s'applique est le début du branchement et non la fin de la délivrance d'énergie ;

ESTIMANT opportun de maintenir les tarifs de la recharge tel que fixés par délibération sus visée ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 22 janvier 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Bruno EYDER, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
maintient**

les tarifs de la recharge aux bornes de recharge pour véhicules électriques implantées par la Communauté de Communes à 0,38 € le kWh entamé,

instaure

de surcroit, avec effet au 13 février 2026, pour inciter les usagers à libérer la place lorsque leur véhicule est chargé, un tarif de 0,40 €/15 min au titre de l'occupation du parking à compter du début de la charge, comme suit :

- au-delà de 6h30 en zones denses,
- au-delà de 14h30 en zones non denses,

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260205-DE-26-05-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

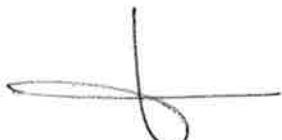
précise

que

- ✓ les zones denses sont définies comme les emplacements fréquentés où les places sont peu nombreuses, à savoir :
 - à MOLSHEIM : le parking des Jésuites et le parking rue des Sports,
 - à MUTZIG : le parking de la Mairie,
 - à DORLISHEIM : le parking de la Place du Village,
- ✓ tous les autres emplacements intègrent les zones non denses.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 février 2026
- publication sur le site internet le : 06 février 2026